

Les Infos de Base

Mercredi 3 septembre 2014
volume 17, numéro 36
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 31 du 30 juillet 2014. Les modifications apportées par L.Q. 2014, c. 3, 4, 5, 6 et entrées en vigueur au 7 août 2014 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 août 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 31 du 30 juillet 2014, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 30 du 26 juillet 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 août 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

Les *Infobase Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 5 août 2014.

Les *Infobase Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 29 août 2014.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 23 août 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 23 août 2014 et contient maintenant 9 494 termes ou mots de renvoi pertinents.

Modifications aux lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Québec

Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de

l'Ordre des géologues du Québec, RLRQ, c. **G-1.01**, r. 3.001.01, a. 1.

Entrée en vigueur.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des géologues, RLRQ, c. G-1.01, D. 77-2014 du 06-02-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 609.

Entrée en vigueur.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, RLRQ, c. **C-61.1**, r. 78, aa. 1, 3, 25.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, D. 751-2014 du 20-08-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 3097, aa. 1-3.

Règlement sur les renseignements devant être transmis par les établissements au ministre de la Santé et des Services sociaux, RLRQ, c. **S-4.2**, r. 23, aa. 5.3, 6, 6.1, ann. VII.

Règlement modifiant le Règlement sur les renseignements devant être transmis par les établissements au ministre de la Santé et des Services sociaux, D. 753-2014 du 20-08-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 3098, aa. 1-4.

Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, RLRQ, c. **S-8**, r. 1, ann. 1-3.

Avis, (2014) 146 *G.O.* 1, 849.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux lois du Canada

Loi sur les musées, L.C. **1990, ch. 3**, a. 9.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 20, a. 193.

Modifications aux règlements du Canada

Code criminel, L.R.C. (1985), ch. **C-46**.

Règlement sur la surveillance du pari mutuel, DORS/91-365, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la surveillance du pari mutuel, DORS/2014-197

Dans ce numéro

1 État de la publication

Modifications aux lois du Québec

Modifications aux règlements du Québec

Modifications aux lois du Canada

Modifications aux règlements du Canada

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

du 14-08-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 2339, a.
1.

*Loi sur les mesures économiques
spéciales*, L.C. **1992, ch. 17.**

*Règlement sur les mesures économiques
spéciales visant la Russie*,
DORS/2014-58, ann. 1, 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les
mesures économiques spéciales visant la
Russie*, DORS/2014-195 du 06-08-14, (2014)
148 *Gaz. Can. II*, 2328, aa. 1-3.

*Règlement sur les mesures économiques
spéciales visant l'Ukraine*,
DORS/2014-60, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement sur les
mesures économiques spéciales visant
l'Ukraine*, DORS/2014-196 du 06-08-14,
(2014) 148 *Gaz. Can. II*, 2334, aa. 1, 2.

*Loi de 1992 sur le transport des
marchandises dangereuses*, L.C. **1992,
ch. 34.**

*Règlement sur le transport des
marchandises dangereuses*,
DORS/2001-286, ann. 2.

Erratum, TR/2014-73 du 27-08-14, (2014) 148
Gaz. Can. II, 2346.

Loi sur les armes à feu, L.C. **1995, ch.
39.**

*Règlement sur les registres et les
fichiers d'armes à feu (classification)*,
DORS/2014-198 du 15-08-14, (2014)
148 *Gaz. Can. II*, 2341, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus,
elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.